

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DU FINISTÈRE

13. RUE DE LA PALESTINE  
29000 QUIMPER  
TÉLÉPHONE 95-04-25

QUIMPER, LE 2 octobre 1978

Le Directeur Départemental  
de la Jeunesse et des Sports

Réf. à rappeler n°

4619 - VP.AI - J -

VP	X
GL	X
GA	7
NHK	8
AD	X

à

Monsieur le MINISTRE de la  
JEUNESSE, des SPORTS et des LOISIRS  
Direction de la Jeunesse et des  
Activités socio-éducatives  
Service des activités et des  
loisirs socio-éducatifs  
Bureau J1 AN

à l'attention de Monsieur GOUDINEAU

s/c de Monsieur le DIRECTEUR REGIONAL  
de la JEUNESSE, des SPORTS et des LOISIRS  
12 bis, rue de Robien  
35000 RENNES

Objet : animation en milieu rural dans le  
département du Finistère.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation  
nouvelle créée par l'adhésion de l'union départementale pour  
l'animation en milieu rural à la Fédération nationale des Foyers  
Ruraux lors de sa dernière assemblée générale, qui s'est tenue  
le 30 septembre 1978.

Cette association, qui est à l'origine d'une action  
d'animation en milieu rural particulièrement originale, a pu  
développer son action grâce à la participation du Ministère de la  
Jeunesse, des Sports et des Loisirs au financement des postes  
d'animateurs permanents qu'elle a recrutés (1973 : 30 000 F,  
1974 : 50 000 F, 1975 : 50 000 F, 1976 : 55 000 F, 1977 : 70 000 F,  
1978 : 70 000 F).

Par ma lettre n° 4480 - J - du 27 octobre 1977, je vous  
demandais de bien vouloir étudier la possibilité de substituer à  
l'attribution de ces subventions, la création de postes F.O.N.J.E.P.  
Vous m'aviez alors répondu que cette solution n'était pas envisa-  
geable, l'U.D.A.M.I.R. n'étant pas fédérée à une association à  
caractère régional ou national.

.../...

La décision de la dernière assemblée générale de l'U.D.A.M.I.R. d'adhérer à la Fédération Nationale des foyers ruraux devrait maintenant permettre la normalisation de l'intervention de notre Ministère par la création de postes F.O.N.J.E.P.

Je vous serais donc reconnaissant de me faire savoir s'il vous paraît possible en 1979, d'attribuer 2 postes F.O.N.J.E.P. à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux pour le développement de l'animation en milieu rural dans le Finistère.

Dans cette hypothèse, la subvention dont vous avez fait bénéficier l'U.D.A.M.I.R. en 1978 pourrait être ramenée en 1979 de 70 000 F à 35 000 F.

le Directeur Départemental,

signé,

R. QUINIOU

Copie transmise à  
M. DAVAINÉ  
Délégué Général du F.O.N.J.E.P.  
32, rue Washington  
75008 PARIS  
QUIMPER, le 2 octobre 1978  
Le Directeur Départemental

R. QUINIOU

